



**<< Le comportement arrogant et atypique doublé d'excès de zèle du préfet des Bamboutous qui use et abuse de son pouvoir pour régler des comptes privés dans des affaires qui ne le concernent en rien et qui utilise abusivement les Forces de Maintien de l'Ordre (FMO) par ricochet la justice pour briser les libertés individuelles >>.**

C'est en ces termes que se sont exprimés les notables coutumièrement compétents du **Groupement Supérieur Bagam**, dans la **Note d'information** adressée le **17 juin 2022** dernier au **Gouverneur de la Région de l'Ouest**. Ils y dénoncent en effet, les menaces d'intimidations du préfet des **Bamboutous** et des **FMO** envers les populations suite à la crise de succession qui divise cette Chefferie du **2ème degré** de l'Ouest Cameroun.

En effet, **Bagam** est une Collectivité Territoriale **Bamiléké** située dans l'arrondissement de **Galim**, département des **Bamboutos**, Région de **l'Ouest** Cameroun. Elle est en proie voici quelques années à une crise de succession qui a connu de nombreux rebondissement depuis **2020** date du décès son dernier souverain.

Un long feuilleton aux épisodes aussi rocambolesques que tonitruants entretenus par l'actuel préfet des **Bamboutos** et le précédent qui usaient et abusent des populations au travers des **menaces d'intimidation, le trafic d'influence et des actes de corruption** selon les notables pour les réduire au silence. Ils disent en effet, craindre **un soulèvement populaire** au sein des

populations de ce groupement au bord d'une guerre civile lorsqu'on sait quelle est limitrophe à la région du **Nord-Ouest** en proie aux exactions sécessionnistes.

Estimée à près de **40 000 habitants**, le groupement **Bagam** a connu une succession de 15 rois dont le dernier souverain est **Jean Marie Fong Zossie Tenkue Simo** décédé en **2020**. Depuis lors une succession d'évènements est venues troubler la paix et la quiétude qui y régnait jadis. Aujourd'hui elle oppose deux camps qui s'affrontent parmi lesquels un imposteur dont les actes semblent prospérer avec la complicité du Préfet des **Bamboutos** mais contesté par des notables coutumièrement compétents qui dénoncent des **violations flagrantes testamentaire et réglementaires ancestrale des us et coutumes Bamiléké**.

Plutôt rejoint dans cette cause par un collectif d'avocat tous originaire de **Bagam**, lequel avait porté l'affaire devant les juridictions compétentes. Elles-mêmes accusées d'entretenir le flou quant à l'issue définitive de la crise. Alors que le Ministre de l'Administration Territoriale **Joseph Atanga Nji** lui-même avait insisté et mis un point d'honneur au respect des us et coutumes réglementaires et testamentaire.

**Mathurin Mouyebe Zossie**, le prince héritier au trône avait quant à lui avait été arrêté le **9 juin 2021** par un collège de notables légitimes et écartés par l'autorité préfectorale lors de la cérémonie du **1er août 2020**. Il a été déclaré apte à suivre les rites d'initiation qu'on applique au nouveau monarque mais contre toute attente le même préfet va se rebiffer et retourner sa veste sans qu'on s'explique ni le pourquoi ou le comment.

Ces notables signataires du document demandaient par conséquent au Gouverneur de la Région de l'Ouest de **bien vouloir ordonner au préfet des Bamboutos la libération immédiate et sans condition d'un des leurs. Il s'agit de Sieur Jean Fambove** détenu arbitrairement par ce dernier pour un retour à la paix et la sérénité et de bien vouloir prendre acte de la requête en dénonciations pour un retour à l'apaisement.